

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) DU SERVICE BIMEDOC

Mise à jour le 10/07/2022

Toute utilisation du Service Bimedoc® est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

1. Préambule

La société Bimedoc (ci-après dénommée « Société BIMEDOC ») a conçu et développé, la solution applicative Bimedoc® (ci-après dénommé le « Bimedoc® »).

Le Bimedoc® repose sur une plateforme web proposant des services aux Professionnels de santé prenant en charge des Patients. Les services mis à disposition des utilisateurs sont diversifiés en termes de contenu et de canaux de diffusion.

L'utilisation du Bimedoc® est réservée à des clients professionnels de santé situés sur le territoire européen. Seuls peuvent bénéficier du Service Bimedoc®, les professionnels de santé diplômés, les préparateurs en pharmacie, les étudiants en pharmacie et en médecine, répondant aux critères minimum d'éligibilité ci-après énoncés :

- Les professionnels de santé diplômés (Pharmacien d'officine, Pharmacien hospitalier, Médecin hospitalier, Médecin généraliste, Médecin spécialiste, Masseur kinésithérapeute, Infirmier, Chirurgien dentiste, Sage femme) ;
- Les étudiants en pharmacie et en médecine ;
- Les préparateurs diplômés exerçant en pharmacie d'officine et en établissement de santé.

Le Bimedoc® a été développé et conçu conformément à la réglementation française.

Le Bimedoc® étant personnalisé, le contenu rédactionnel de la plateforme accessible à chacun des professionnels de santé sera variable en fonction de ses qualifications.

Des informations destinées au grand public et en particulier à l'exercice des droits des personnes sont accessibles sur le site www.bimedoc.com.

Les CGU du Bimedoc® s'appliquent également en totalité au site www.bimedoc.com

1.1. Périmètre du service Bimedoc®

Le Bimedoc® consiste en une plateforme web/ application mobile qui propose différents services permettant la réalisation d'activités de soins pharmaceutiques d'accompagnement pharmaceutiques en pharmacie d'officine, en établissements de santé et en médecine de ville. Le Bimedoc® a pour objectif d'accompagner les professionnels de santé, dans leurs activités de soins pharmaceutiques et d'accompagnement pharmaceutiques.

En fonction de l'abonnement souscrit par le professionnel de santé ou l'organisation dans laquelle il travaille, les fonctionnalités suivantes sont accessibles :

- Assistant d'analyse pharmaceutique
- Envoi de document par messagerie sécurisée
- Test antigénique Covid-19 (déclaration au SI-DEP)
- Fonction coupe file (QR Code test antigénique COVID-19)
- Fonction événement test antigénique COVID-19
- Dossier Patient
- Bilan partagé de médication
- Entretien pharmaceutique AVK/AOD
- Entretien pharmaceutique chimiothérapie orale
- Agenda avec prise de rendez-vous en ligne
- SMS de rappel de rendez-vous
- Conciliation médicamenteuse
- Plan pharmaceutique personnalisé

1.2. Accessibilité de la plateforme

Cette plateforme est accessible à distance :

(i) soit, directement en se connectant à distance à partir de l'URL suivante : app.bimedoc.com (ci-après dénommé « Accès Direct ») ;

(ii) soit, indirectement par l'intermédiaire de tiers qui ont été autorisés par Bimedoc à intégrer des fonctionnalités de la Plateforme au sein de leur système informatique (ci-après dénommé « Accès Indirect ») ;

Les présentes CGU s'appliquent à l'Accès Direct et à l'Accès Indirect.

Bimedoc se réserve le droit de modifier les CGU, par exemple pour les adapter aux modifications législatives et réglementaires, ou modifier les fonctionnalités proposées via les Plateformes. Bimedoc en informera le Client, dans la mesure du possible, dans un délai maximum d'un (1) mois après modification des CGU. Par conséquent, le Client est invité à consulter régulièrement les CGU ainsi que la Charte.

Le Client qui souhaite pouvoir accéder à la Plateforme en Accès Direct ou en Accès Indirect a pris connaissance de l'ensemble des modalités des services proposés par Bimedoc et reconnaît que cette dernière lui a communiqué l'ensemble des informations nécessaires.

2. Définitions

Les termes ci-après définis auront la signification suivante :

- « **Charte** », désigne la présente politique de confidentialité et de protection des Données Personnelles des Utilisateurs mise en œuvre par Bimedoc.
- « **Client** », désigne la personne physique, y compris agissant pour le compte d'une personne morale, ou la personne morale, professionnelle de santé, qui est autorisée à accéder et à utiliser la Plateforme dans les conditions prévues au Contrat ;
- « **Contrat** » désigne les présentes CGU ainsi que l'ensemble des documents mentionnés à l'Article 3 ;
- « **Contrat de collaboration** » désigne le document contractuel qui est éventuellement proposé par Bimedoc à ses clients et, en particulier, aux cliniques et établissements de santé, groupements de pharmacie ;

- « **Partie(s)** » désigne individuellement ou collectivement le Client et/ou Bimedoc ;
- « **Plateforme** », désigne les solutions SaaS mises à disposition des professionnels de santé, des patients ou des partenaires commerciaux permettant l'utilisation de tout ou partie des Services.
- « **Services**», désignent le(s) service(s) proposé(s) par Bimedoc aux Utilisateurs, via les Plateformes, à titre gratuit et/ou à titre payant ;
- « **Service Level Agreement** » ou « **SLA** » désigne les engagements de niveau de services en lien avec la Plateforme incombant à Bimedoc au titre du présent Contrat et détaillés au sein de l'Annexe n°4 ;
- « **Utilisateur** », désigne l' « Utilisateur principal », et « Utilisateur secondaire collaborateur »
- « **Utilisateur principal** », désigne la personne physique, y compris agissant pour le compte d'une personne morale, ou la personne morale, professionnelle de santé, qui est autorisée à accéder, à utiliser la Plateforme dans les conditions prévues au Contrat et à ajouter des « Utilisateur secondaires collaborateurs » dans l'organisation à laquelle elle est rattachée.
- « **Utilisateur secondaires collaborateurs** », désigne la personne physique, y compris agissant pour le compte d'une personne morale, ou la personne morale, professionnelle de santé, qui est autorisée à accéder et à utiliser la Plateforme dans les conditions prévues au Contrat ;

3. Documents contractuels

Les documents contractuels sont, par ordre de priorité décroissant :

- (i) le cas échéant, le Contrat de collaboration ;
- (ii) les présentes CGU et la Charte ;
- (iii) les annexes ;

En cas d'incohérence ou de contradiction entre ces documents contractuels, les Parties conviennent de faire prévaloir ces documents suivant l'ordre de précedence indiqué ci dessus.

EN SUITE DE QUOI, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

4. Objet

Les présentes CGU ont pour objet de définir les droits et obligations de tout Utilisateur du Service Bimedoc®.

5. Entrée en vigueur - Durée

Toute utilisation de la Plateforme est soumise à l'acceptation préalable et au respect du présent Contrat. Le Client reconnaît avoir pris connaissance du présent Contrat et accepte sans réserve l'intégralité des stipulations du Contrat.

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de son acceptation par le Client. Cette acceptation se formalise :

1. en cas d'Accès Direct, en cochant une case prévue à cet effet lors de l'inscription en ligne ;
2. en cas d'Accès Indirect, par la signature des présentes CGU et/ou du contrat de collaboration qui renvoie aux présentes CGU.

Pour ce qui concerne le site www.bimedoc.com les CGU sont considérées comme acceptées dès lors que le visiteur accède au site.

Le présent contrat est conclu pour une durée :

(i) dans le cadre d'un abonnement mensuel pour une durée de 12 mois et tacitement reconductible pour une durée identique à chaque date anniversaire de signature en cas d'accès direct ;

(ii) de trois (3) ans à compter de son entrée en vigueur en cas d'Accès Indirect. Au terme de cette durée, chaque Partie pourra résilier le Contrat, sans indemnité, par l'envoi d'une notification à l'autre Partie au moins quatre-vingt dix (90) jours avant la date d'anniversaire du Contrat. Si aucune résiliation n'intervient dans ce délai, le Contrat sera tacitement reconduit pour une durée identique.

3. Modalités de paiement

3.1. Accès Direct

Le CLIENT dans le cadre d'un « Abonnement payant » peut acheter directement auprès de Bimedoc en :

- Payant des frais d'abonnement à l'avance tous les mois (abonnement mensuel) ; ou
- Payant des frais d'abonnement à l'avance chaque année (abonnement annuel).

Le règlement peut être réalisé par le CLIENT soit :

(i) directement dans la plateforme au moment de l'achat de l'abonnement par virement bancaire ou paiement par carte bleue.

(ii) après émission de la facture par Bimedoc dans un délai de 60 jours à compter de la réception de la facture par le CLIENT.

Le début de la facturation démarrant à la date de mise en service de la solution, c'est-à-dire au moment de la création du compte.

3.2. Accès indirect

Le règlement peut être réalisé par le CLIENT après émission de la facture par Bimedoc dans un délai de 60 jours à compter de la réception de la facture par le CLIENT.

Le début de la facturation démarrant à la date de livraison, c'est-à-dire au procès-verbal de mise en service.

4. Rupture du contrat

4.1. Résiliation par convenance

Le présent contrat peut être résilié :

(i) A tout moment en cas d'accès direct mensualisé, par la simple demande de résiliation au Service Bimedoc® dans les réglages de l'application ou par l'intermédiaire d'un personnel autorisé de Bimedoc. La résiliation prendra effet le mois suivant la date d'envoi de la notification.

(ii) Avec un préavis de quatre semaines avant la date anniversaire de reconduction du contrat en cas d'accès direct avec un engagement de 12 mois. Le montant des factures restant dû.

4.2. Résiliation par faute

En cas de manquement de l'une des Parties à ses obligations, le Contrat sera résilié de plein droit à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant une mise en demeure adressée par l'autre Partie, par lettre recommandée avec avis de réception, faisant état du ou des manquements constaté(s) et qui serait restée infructueuse, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

Dans tous les cas, les PARTIES s'engagent à trouver une voie de conciliation avant toute rupture unilatérale.

Par ailleurs, l'Utilisateur accepte que la société BIMEDOC résilie immédiatement son accès au Service Bimedoc® sans préavis ni mise en demeure ni indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de manquement à l'une quelconque des obligations décrites aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, ou à la législation en vigueur. Sans limitation de ce qui précède, sont notamment susceptibles de fonder une résiliation de l'inscription de l'utilisateur :

- Les infractions ou violations des présentes CGU ;
- Le non-respect d'une disposition légale ou réglementaire en vigueur ;
- Une tentative de connexion non autorisée, par une utilisation frauduleuse du système ou par une usurpation des éléments d'authentification.

En cas de résiliation du Service Bimedoc® par la société BIMEDOC, l'Utilisateur en sera informé immédiatement par l'envoi d'un email, suivi d'une lettre envoyée en recommandée avec accusé de réception.

L'Utilisateur est informé qu'à compter de la résiliation du Service Bimedoc®, il cessera de bénéficier du Bimedoc®.

6. Les conditions d'inscription de l'Utilisateur

6.1. Inscription de l'utilisateur principal par Bimedoc

Il est procédé à l'inscription de l'utilisateur principal par un membre autorisé de l'équipe Bimedoc, le demandeur doit fournir la preuve des informations suivantes :

- Son numéro RPPS ou numéro d'étudiant ;
- Son Nom, Prénom ;
- Son numéro de téléphone portable afin de pouvoir recevoir les codes à usage unique de connexion ;
- Son Adresse e-mail ;
- Le nom de l'organisation où il exerce.

Le demandeur est informé que Bimedoc s'oblige à procéder à toute vérification utile afin de confirmer les informations reçues de la part du Professionnel de Santé. Le traitement des données personnelles est précisé dans la politique de protection des données sous la forme d'un lien à cliquer.

6.2. Inscription de l'utilisateur principal de manière autonome

Un utilisateur peut s'inscrire sur le service Bimedoc® en toute autonomie. Pour cela une vérification de son identité sera réalisée par Bimedoc® à l'aide de la copie de sa carte CPS.

Les informations demandés à l'utilisateur lors de son inscription sont :

- Son numéro RPPS ou numéro d'étudiant ;
- Son Nom, Prénom ;
- Son Organisation ainsi que l'adresse de son organisation ;
- Son numéro de téléphone portable afin de pouvoir recevoir les codes à usage unique de connexion ;
- Son Adresse e-mail ;

Dans le cas où l'organisation dans laquelle travaille l'utilisateur est déjà enregistrée dans Bimedoc, il ne sera pas possible à l'utilisateur de s'inscrire de manière autonome et devra demander à l'utilisateur principal de son organisation de l'inscrire en tant qu'utilisateur secondaire comme expliqué ci-dessous.

6.3. Inscription d'un utilisateur secondaire par un utilisateur principal

Le professionnel de santé – utilisateur principal - peut ajouter des utilisateurs secondaires - collaborateurs dans son compte sous son entière responsabilité. Pour cela il doit renseigner les informations suivantes :

- Nom, Prénom
- Son Adresse e-mail ;
- La fonction du collaborateur.

7. Paramétrage et mise oeuvre du Bimedoc®

L'utilisateur principal procède au paramétrage du Bimedoc® une fois son inscription validée, il peut ainsi :

- Compléter ses Informations bancaires si nécessaire,
- Inviter des utilisateurs secondaires collaborateurs, s'il le souhaite.

Sous réserve de l'acceptation de la notice d'information par l'Utilisateur au titre de la collecte et du traitement de ses données personnels dans le cadre du Service Bimedoc®, la mise en œuvre du Service Bimedoc® s'opère de la manière suivante.

Un premier code reçu par SMS permet de confirmer son numéro de téléphone portable. Il est également demandé à l'utilisateur de confirmer son adresse e-mail par la confirmation de la réception d'un premier e-mail de bienvenue de la part du Service Bimedoc®. De plus, dans le cas d'une inscription autonome, afin de garantir l'inscription d'un professionnel de santé ou d'un étudiant au Service Bimedoc®, il lui est demandé d'envoyer une copie de sa carte de professionnel de santé pour les pharmaciens diplômés et pour tout autre professionnel de santé ou de sa carte étudiante pour les étudiants en pharmacie ou en médecine. Son inscription sera alors vérifiée et le service accessible à l'utilisateur en fonction de son profil (Professionnels de santé diplômés ou étudiants).

L'utilisateur principal et l'utilisateur secondaire collaborateur sont informés qu'il est obligatoire de pouvoir recevoir des SMS et des appels vocaux. Il doit donc posséder un

matériel informatique capable de les traiter (téléphone portable, smartphone, tablette, ...) les conditions de réception sont dépendantes des conditions suivantes ; le matériel de réception doit :

- Être activé
- Être protégé par un mot de passe complexe ou une donnée biométrique
- Être chiffré
- Être connecté au réseaux GSM,
- Être situé en zone d'autonomie suffisante.

En conséquence, l'Utilisateur s'engage, à ses frais, à posséder un téléphone mobile, et/ou un ordinateur et un accès à internet, et ce afin de permettre le bon fonctionnement du Bimedoc®.

L'utilisation du Service Bimedoc® et l'accès à ce service à partir de moyens matériels et/ou logiciels non conformes et/ou non compatibles avec les spécifications ci-dessus décrites s'effectuent sous la responsabilité des Utilisateurs, à leurs risques et périls.

8. Obligations

8.1. Obligations de Bimedoc

- Fournir la Solution au Client conformément aux conditions prévues dans le présent Contrat et dans les Conditions Générales d'Utilisation BIMEDOC
- Mettre à disposition la Solution accessible sur des serveurs spécifiques et localisés dans des data centers situés en France qualifiés d'hébergeur de données de santé (HDS) au titre de l'article L.1111-8 du Code de la Santé Publique.
- S'assurer que l'hébergement des Données, la maintenance et la sécurité de la Solution sont réalisées dans le respect des obligations législatives et réglementaires ou à défaut dans le respect des « règles de l'art », afin d'assurer une sécurité optimale dans la Disponibilité, Confidentialité et Intégrité des données. Cf. : Politique des Données Personnelles à l'adresse : <https://www.bimedoc.com/securite/>
- Assurer les opérations de maintenance comprises dans le tarif annuel de l'abonnement. Elle comprend le maintien du système et la correction des bugs.

- Garantir, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité de la Solution à l'exclusion de toute négligence ou faute du CLIENT.

8.2. Obligations de l'Utilisateur

- respecter les termes du Contrat et, le cas échéant, se porte fort du respect du Contrat par les Utilisateurs ;
- utiliser la Plateforme dans le respect des règles déontologiques et professionnelles applicables lorsqu'il s'agit d'un professionnel de la santé ;
- Le cas échéant, procéder au paiement de l'Abonnement conformément aux conditions détaillées à l'article 3.

9. Confidentialité

L'objectif et les modalités du contrat ont été établis conjointement entre les deux parties.

Afin de mener à bien le contrat, LE CLIENT met à la disposition de BIMEDOC un ensemble d'informations en rapport avec son activité. Ces informations sont considérées comme confidentielles. BIMEDOC s'engage à ne divulguer aucune information concernant l'activité du CLIENT qui sera mise à sa disposition.

De la même manière, LE CLIENT s'engage à ne pas divulguer les processus ou supports spécifiques mis en place par la société BIMEDOC – y compris le présent contrat ou toute information relative à la solution BIMEDOC.

Aucune des parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations et Données (à l'exclusion des Données personnelles) qui :

- seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute de la partie les recevant,
- seraient développées à titre indépendant par la partie les recevant, connues de celle-ci avant que l'autre partie ne les lui divulgue, ou légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité,

- ou devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'une juridiction judiciaire ou administrative (auquel cas la partie tenue de les divulguer devra informer l'autre partie).

Les obligations de confidentialité des parties à l'égard des informations et Données (autres que Données personnelles) demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de 2 ans après sa terminaison quelle qu'en soit la cause.

Les **parties** s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre du Contrat.

10. Propriété intellectuelle

BIMEDOC concède au **CLIENT** un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des Solutions, pendant toute la durée du Contrat et pour tout pays situé au sein de l'Union Européenne (comprenant les DROM COM et la Polynésie française). Toute extension de la Licence d'utilisation en dehors de la zone géographique définie précédemment fera l'objet d'une autorisation écrite de la part de **BIMEDOC**.

Le **CLIENT** ne peut utiliser les Solutions applicatives que conformément à ses besoins et à leur documentation. En particulier, la licence relative aux Solutions n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au **CLIENT** l'utilisation des Services, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Services applicatifs conformément à leur destination, en mode SaaS via une connexion à un réseau de communications électroniques. Le **CLIENT** ne pourra en aucun cas mettre les Solutions à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

BIMEDOC garantit :

- que les Solutions qu'il a développées sont originales au sens du Code français de la propriété intellectuelle,

- qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure le Contrat.

BIMEDOC garantit que les Solutions ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

En conséquence, les Utilisateurs devront notamment respecter, sans que cette liste ait un caractère exhaustif, les réglementations relatives :

- au droit d'auteur, qu'il s'agisse de création multimédia, de base de données, de logiciel, étant précisé que toutes mentions relatives aux droits d'auteur du Service Bimedoc® ne pourront faire l'objet d'une suppression, et que toute reproduction d'une œuvre sans le consentement de son auteur, et plus particulièrement de la société BIMEDOC titulaire exclusif des droits d'auteurs sur le Service Bimedoc®, constitue une contrefaçon pénalement répréhensible ;
- à la fraude informatique, qu'il s'agisse de l'intrusion dans un système de traitement automatisé de données ou de l'altération des éléments qu'il contient, étant précisé que ces actes sont passibles de sanction pénale ;
- à la protection du secret médical telle que définie par les dispositions des articles 226-13 du Code pénal et L.1110-4 du Code de la santé publique ;
- au respect des règles d'ordre public en matière d'informations sensibles dont la mise en ligne, par l'intermédiaire du Service Bimedoc® est interdite par la loi, tels que les messages, images ou textes à caractère pédophile, pornographique ou relatifs à la race, à l'ethnie, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, aux mœurs et à la vie sexuelle ou encore portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'un utilisateur.

L'utilisateur reconnaît que le Bimedoc® est une création originale, notamment logicielle, sur laquelle la société BIMEDOC dispose de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle, et à ce titre s'engage à ne pas porter atteinte à l'un des droits de la société BIMEDOC sur cette création et à ne pas susciter de confusion dans l'esprit du public à ce titre.

L'Utilisateur reconnaît en outre que la société BIMEDOC a la qualité de producteur de la base de données constituée dans le contexte de la mise en œuvre du Bimedoc[®], au sens des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

L'Utilisateur s'interdit toute mise à disposition, toute démonstration et/ou tout accès au Bimedoc[®] à un tiers quel qu'il soit sans autorisation écrite de la part de la société BIMEDOC. Cette autorisation est limitée dans le temps et répond aux seuls objectifs poursuivis par l'utilisateur. Le refus par la société BIMEDOC de toute autorisation est laissée à son entière discrétion.

11. Responsabilité

En aucun cas, le Bimedoc[®] ne se substitue en tout ou partie, à l'accompagnement, à l'information personnalisée et aux conseils délivrés par un professionnel de santé conformément à ses obligations professionnelles, légales ou déontologiques.

En outre, le Bimedoc[®] n'a pas pour objet de se substituer à l'action et à l'assiduité des professionnels de santé, notamment le pharmacien ou des étudiants en pharmacie, au titre de la réalisation du bilan partagé de médication, du bilan de médication ou encore de l'expertise pharmaceutique des prescriptions ou tout autre fonctionnalité présente dans l'application.

L'étudiant en pharmacie ou en médecine reste sous la responsabilité de son maître de stage et en aucun cas le Bimedoc[®] ne se substitue à la responsabilité de vérification et d'encadrement des décisions prises par le maître de stage.

Le préparateur en pharmacie reste sous la responsabilité du pharmacien et en aucun cas le Bimedoc[®] ne se substitue à la responsabilité de vérification et d'encadrement des décisions prises par le pharmacien.

BIMEDOC s'oblige à mettre à la disposition du CLIENT un personnel compétent et à fournir spontanément et à première demande du CLIENT les conseils, mises en garde et informations nécessaires en vue de la bonne exécution du présent Contrat et, de la fourniture du service et du bon fonctionnement de l'activité du CLIENT. Elle s'oblige également à informer le Client de toute difficulté prévisible, notamment quant à une

difficulté de mise en œuvre du service ou à son bon fonctionnement, et à proposer dans les meilleurs délais toute solution adaptée et raisonnable afin de garantir une continuité de service.

BIMEDOC s'engage à ce que les éventuels erreurs, vices ou défauts du service soient corrigés de manière diligente et dans les plus brefs délais afin de garantir une continuité de service, et ce notamment conformément à l'Annexe 4 du Contrat.

12. Traitement des données personnelles

Tout ce qui concerne le traitement des données personnelles est accessible dans la Charte disponible sur le site <https://www.bimedoc.com>.

13. Convention de preuve

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de la Société BIMEDOC et de son hébergeur certifié de données de santé dans le cadre d'un système de cryptage seront considérés comme les preuves des communications et des différentes transmissions d'écrits et de documents électroniques entre les Utilisateurs et la Société BIMEDOC et/ou son hébergeur agréé de données de santé, dans le cadre du Service Bimedoc®.

L'Utilisateur reconnaît et accepte, qu'après son authentification, toute manifestation de volonté par le biais de l'utilisation des fonctionnalités proposées dans le cadre du Bimedoc®, et en particulier l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation, constitue une signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil et des articles 1111-25 et suivants du Code de la santé publique, et manifeste son consentement en caractérisant sa preuve.

En conséquence de quoi, sauf erreur manifeste et prouvée de la Société BIMEDOC ou de son hébergeur certifié de données de santé, l'Utilisateur ne pourra pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société BIMEDOC et/ou son hébergeur agréé données de santé dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

14. Sécurité

14.1. Généralités

D'une manière générale, la sécurité du Service Bimedoc® impose aux Utilisateurs :

- de respecter les consignes de sécurité et notamment les règles relatives à la définition et au changement de ses éléments d'authentification ;
- de respecter la gestion des accès, en particulier, ne pas utiliser les mots de passe et code d'un autre utilisateur du Service Bimedoc®, ni chercher à connaître ces informations ;
- de garder strictement confidentiels ses éléments d'authentification et ne pas les dévoiler à des tiers, et, de manière générale, à un tiers quelconque quelle que soit ses qualités et activités professionnelles;
- d'avertir la Société BIMEDOC de tout dysfonctionnement technique constaté et de toute anomalie découverte, telle que les intrusions.

Notamment, il appartient aux Utilisateurs de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et matériels de la contamination par des virus ou autres formes d'attaques.

Les Utilisateurs sont informés que des interventions techniques au sein du Bimedoc® s'effectuent dans le respect des dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés ainsi qu'à l'ensemble des dispositions du Code de la santé publique, et plus particulièrement des dispositions liées à la protection du secret médical et au respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Les Utilisateurs sont informés des risques inhérents à l'utilisation des télécommunications et ce, y compris même en présence d'un accès sécurisé tel qu'il est mis en œuvre dans le cadre du Bimedoc®, et tout particulièrement en termes de :

- défaut de sécurité dans la transmission des données ;
- fiabilité relative des informations présentes et échangées sur le réseau de télécommunications.
- performances non garanties, compte tenu notamment de la propagation de virus ;
- toutes autres contraintes techniques qui ne sont pas sous le contrôle et la responsabilité de la société BIMEDOC.

En aucun cas, la société BIMEDOC ne saurait être tenue responsable de ces risques et de leurs conséquences préjudiciables, quelle qu'en soit l'étendue, pour l'Utilisateur.

14.2. Authentification forte

L'utilisateur bénéficie d'une interface personnelle sur la plateforme Bimedoc®.

À ce titre, un identifiant ainsi qu'un mot de passe personnel sont attribués à chaque Utilisateur lors de son inscription au service Bimedoc®.

Afin de garantir une authentification forte au Service Bimedoc®, un mot de passe à usage unique, adressé par SMS vers le numéro de téléphone mobile expressément déclaré par l'Utilisateur, sera transmis à l'Utilisateur lors de :

- Sa première connexion au service Bimedoc®
- Une connexion sur une nouvelle adresse IP
- Une connexion après 24 heures d'inactivités sur une même adresse IP

L'authentification de l'Utilisateur, mise en œuvre dans le cadre de son accès à son interface personnelle, vaut de manière irréfutable imputabilité à l'Utilisateur des opérations effectuées au moyen de ce mot de passe et de ce code utilisateur, dans les conditions définies à l'article 14 « Convention de preuve » des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

En cas de perte ou de vol du mot de passe et/ou de son identifiant, l'Utilisateur s'engage à en informer sans délai BIMEDOC, par tout moyen écrit de son choix ou par téléphone aux

horaires d'ouverture de la société dans ce cas une confirmation écrite sera tout de même exigée.

L'opposition notifiée par l'Utilisateur en cas de perte ou de vol de son mot de passe et/ou de son identifiant prendra effet immédiatement à compter de cette notification.

Un nouveau mot de passe pourra être alors choisi par l'utilisateur. En cas de perte de l'identifiant, le service client BIMEDOC sera en capacité de renvoyer l'identifiant à l'utilisateur après vérification de son identité.

En outre, l'Utilisateur pourra, à tout moment, demander à la Société BIMEDOC, la modification de son mot de passe et ce, plus particulièrement s'il suspecte une utilisation par un tiers non autorisé de son mot de passe et/ou de son identifiant.

Pour ce faire, l'Utilisateur devra procéder à une modification de son mot de passe au niveau des réglages du service Bimedoc®.

L'utilisateur s'engage, de manière générale, à prendre toutes mesures utiles pour assurer la parfaite confidentialité de son mot de passe et s'engage à ne pas communiquer, céder ou mettre à la disposition d'un tiers, y compris son mot de passe.

14.3. Infrastructures

BIMEDOC déclare disposer des infrastructures suivantes :

- Un site de production hébergé par AWS France, 52 Rue du port, 92000 Nanterre, dans leurs datacenters situés en France (Région AWS Europe Paris) ;
- La base de données de production est sauvegardée par BIMEDOC chaque nuit dans des archives qui sont poussées sur un site de backup géographiquement séparé du site de production ;
- Le code en production est sauvegardé;

BIMEDOC s'engage à conserver l'intégralité des Données sur quinze (15) jours glissants, et les traces et logs pendant un (1) an.

15. Responsabilité

L'Utilisateur demeure pleinement et personnellement responsable de l'utilisation du Bimedoc® dans les conditions de droit commun.

La société BIMEDOC est tenue d'une obligation de moyens au titre de l'ensemble de ses obligations.

L'utilisateur demeure exclusivement responsable des décisions qu'il prend envers le traitement du patient, les conseils délivrés à son patient ou tout autre décision prise envers son patient, ou tout autre professionnel de santé. L'utilisateur reste l'unique responsable des conséquences sanitaires des décisions prises à l'aide du service Bimedoc®. La société BIMEDOC ne pourra pas être tenue responsable d'incidents sanitaires suite à l'utilisation du service Bimedoc® par un utilisateur.

L'utilisateur peut déclarer tout effet indésirable (EI) suspecté d'être dû à un médicament, au centre régional de pharmacovigilance (CRPV) dont il dépend, ou via le formulaire disponible sur le site de l'ANSM.

Tous les effets indésirables suspectés d'être liés à un ou plusieurs médicaments, y compris lors de la grossesse ou de l'allaitement, d'un surdosage, d'un mésusage, d'un abus, d'une erreur médicamenteuse, d'un défaut de qualité ou d'une exposition professionnelle, doit faire l'objet d'une déclaration par les utilisateurs.

Dans le cas où la responsabilité de la Société BIMEDOC serait reconnue au titre des Conditions Générales d'Utilisation, la responsabilité de la Société BIMEDOC est conventionnellement limitée à la seule réparation des dommages directs.

Toutes pertes de chiffres d'affaires, de clientèles, de profits ou de données et plus généralement tout préjudice immatériel, quelle qu'en soit la nature ou la cause qui seraient subis dans le cadre de l'utilisation des Services, ne pourront donner lieu à réparation, notamment financière, de la part de la société BIMEDOC.

De façon générale, la responsabilité de la Société BIMEDOC ne pourra pas être engagée en cas de non-respect par l'Utilisateur de ses obligations vis-à-vis de la Société BIMEDOC.

La société BIMEDOC ne sera pas tenue responsable en cas d'inaccessibilité du Service Bimedoc® causée par des événements hors de son contrôle qui ne pouvait être raisonnablement prévus et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêchant l'exécution de ses obligations au sens de la définition légale figurant à l'article 1278 Code civil (« Cas de Force Majeure »). L'exécution des Conditions Générales d'Utilisation sera suspendue tant que durera le Cas de Force majeure, sauf si le retard en résultant justifie la résiliation de l'inscription de l'Utilisateur, et la Société BIMEDOC s'efforcera dans la mesure du possible de faire cesser le cas de Force Majeure ou de trouver une solution leur permettant d'exécuter ses obligations contractuelles malgré le cas de Force Majeure.

Si l'empêchement est définitif, l'inscription de l'Utilisateur sera résiliée.

Le Bimedoc® permettra à l'Utilisateur de basculer sur des sites tiers proposant du contenu rédactionnel placé sous la responsabilité exclusive dudit tiers. Dans ce cas, l'Utilisateur sera informé par le biais d'un pop-up du fait qu'il s'apprête à basculer sur le site d'un tiers qui sera placé sous la responsabilité exclusive dudit tiers à l'exclusion de celle de la Société BIMEDOC. En acceptant les présentes conditions d'utilisation, l'Utilisateur accepte de renoncer à mettre en cause la responsabilité de la société BIMEDOC du fait des agissements ou non agissements susceptibles de découler du contenu rédactionnel accessible sur le site tiers évoqué ci-dessus.

16. Divers

16.1. Force obligatoire du contrat

Pour l'exécution du présent Contrat et de ses suites, les Parties font élection de domicile en leurs siège social et domicile respectifs, stipulés en tête du présent Contrat. Une copie signée du présent Contrat peut être envoyée par télécopie ou sous format électronique (.pdf). Les exemplaires en format .pdf et les télécopies du Contrat signé lient les Parties et ont la même force obligatoire que les originaux.

16.2. Assurance

BIMEDOC déclare être assurée en responsabilité civile, professionnelle et d'exploitation auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les dommages qui pourraient être causés à l'occasion des présentes et ce pour des capitaux compatibles avec l'exécution des engagements souscrits dans le cadre du Contrat et s'engage à maintenir en vigueur cette police pendant toute la durée du Contrat et à justifier, à première demande de l'autre, l'existence d'une telle police ainsi que le paiement des primes correspondantes, et à communiquer à cette fin l'attestation relative.

16.3. Sous-traitance

BIMEDOC ne pourra en aucun cas sous-traiter le présent Contrat sans l'accord préalable et écrit du CLIENT. Dans l'hypothèse où le CLIENT aurait donné son accord pour la mise en place d'une sous-traitance des prestations, BIMEDOC demeure entièrement responsable de l'exécution du Contrat par son/ses éventuels sous-traitants.

16.4. Nullité

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat s'avère nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du Contrat, ni altérer la validité de ses autres stipulations.

16.5. Indépendance des Parties

Le Contrat n'a ni pour objet, ni pour effet de créer, même de fait, une quelconque société ou encore une quelconque agence commerciale entre les Parties. Ainsi, le non-renouvellement du Contrat et sa résiliation ne donneront lieu à aucun paiement de dommages-intérêts ou d'indemnités quelconque par la Partie à l'origine de la rupture envers l'autre.

16.6. Cession du Contrat

Les Parties s'interdisent de céder et/ou de transférer tout ou partie du présent Contrat concerné à un tiers sans l'accord écrit et préalable de l'autre Partie.

Par dérogation aux dispositions précédentes, BIMEDOC peut céder tout ou partie du Contrat à une filiale, sous réserve d'en informer préalablement le Client dans un délai raisonnable.

16.7. Publicité

Nonobstant l'Article 11, le Fournisseur est autorisé à utiliser le nom ainsi que le logo du Client à titre de référence commerciale en particulier sur son site web.

Toute autre publicité ou communication de quelque nature que ce soit est soumise au consentement écrit préalable des deux Parties.

16.8. Accord de niveau de service

Bimedoc s'engage à assurer les niveaux de services définis ci-après : [lien vers le SLA](#).

16.9. Conditions tarifaires

Les conditions financières se retrouvent détaillées à l'adresse :

<https://www.bimedoc.com/tarifs/>

16.10. Loi applicable

Le présent Contrat sera régi par la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

L'ensemble des règles légales et réglementaires en vigueur s'applique au Service Bimedoc®.

16.11. Compétence juridictionnelle

Tout différend pouvant naître relativement au présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon (à l'exclusion des dispositions relevant de la propriété intellectuelle et portées devant le Tribunal judiciaire de Lyon), et ce nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

16.12. Modifications des CGU et évolution du Service Bimedoc®

À tout moment les présentes CGU ou les règles concernant l'utilisation du Bimedoc® pourront faire l'objet de modifications.

La société BIMEDOC se réserve en outre le droit de faire évoluer le Bimedoc®. Des modifications techniques pourront intervenir sans préavis de la part de la société BIMEDOC.

La société BIMEDOC s'engage à maintenir ses obligations réglementaires en cas de changement concernant l'hébergement de données de santé par un hébergeur certifié, la sécurisation des données des Utilisateurs ou toute autre action.

L'Utilisateur est tenu de s'informer de la mise à jour des CGU ; le refus de ces dernières entraîne la résiliation du compte utilisateur et des privilèges associés. Le fait de continuer à utiliser le Bimedoc® après toute modification des CGU vaut pour acceptation des nouvelles CGU.

Enfin, la société BIMEDOC se réserve le droit de suspendre provisoirement ou définitivement l'accès au service Bimedoc® sans délai, ni contrepartie de quelque nature que ce soit.